

## La diaspora des huguenots

Philippe JOUTARD

*Vers Genève ou Amsterdam, l'Allemagne ou le Massachusetts... De 1560 à 1760, plus de deux cent mille Huguenots ont pris le chemin de l'exil par fidélité à leur foi.*

Une triste actualité se charge de nous rappeler que, périodiquement, des groupes humains sont obligés de quitter la terre de leurs ancêtres pour se disperser aux quatre coins du monde. Il n'est guère d'histoire nationale qui ait été épargnée et celle de la France n'échappe pas à la règle. Mais la mémoire collective sait oublier ce qui la gêne. Qui se souvient encore, en dehors des protestants, qu'il y a bientôt trois siècles, plusieurs milliers de familles durent s'exiler pour pouvoir continuer à tutoyer Dieu comme elles le voulaient ? Et pourtant cette émigration eut des conséquences non négligeables sur l'histoire occidentale. Ses traces s'inscrivent encore dans certains paysages urbains d'Europe ou d'Amérique, et jusqu'au cœur de New-York : à deux pas de Wall Street, à quelques encablures de la statue de la liberté, Fraunces Tavern, le lieu de rencontre de Washington et ses amis, évoque la personnalité de son premier propriétaire, Etienne de Lancey, un huguenot français, qui dut émigrer après 1685.

L'exode des protestants français n'a pas commencé avec les années 80 du dix-septième siècle. Dès les premières persécutions du seizième siècle après 1560, et surtout après la Saint-Barthélemy, des fugitifs quittèrent le royaume pour Genève, Londres ou la Hollande. Dans ce dernier pays, ils retrouvaient d'autres réfugiés, des Flamands de langue française, qui avaient fondé au même moment les premières églises wallonnes. Cette émigration forme ce que l'on appelle *le Premier Refuge*<sup>1</sup>.

Après l'édit de Nantes, le courant se ralentit fortement, sans jamais cesser complètement, chaque crise, par exemple la prise de la Rochelle, entraînant de nouveaux départs. A partir des dragonnades du Poitou de 1681, l'émigration s'amplifie brutalement au rythme de la croissance de la persécution. Le sommet de la courbe est atteint après la révocation de l'édit de Nantes (octobre 1685) dans la période 1686-1688. La guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697) gêne les départs, mais de nouvelles poussées interviennent de 1698 à 1701, en 1703, au moment de la prise d'Orange, et avec l'échec de la révolte des Camisards en 1704-1705.

Dans la mesure où, fait souvent oublié, la persécution survécut à la mort de Louis XIV, l'émigration ne s'arrêta pas après 1715. A chaque nouvelle répression, quelques protestants se décourageaient et prenaient le chemin de l'exil : il y eut ainsi encore des départs en Languedoc en 1752, et dans l'Ouest en 1763.

---

<sup>1</sup> Il n'existe pas d'ouvrage de synthèse récent ; le livre de Charles Weiss, *Histoire des réfugiés protestants de France*, Paris 1853, reste donc très utile. Le bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français publie assez régulièrement des articles à ce sujet : voir en particulier le numéro spécial reproduisant le colloque de Montpellier consacré au Refuge, oct-déc. 1969, et l'article d'Henri Dubief sur les souffrances du réfugié, oct-déc. 1966, pp. 337-343. Les travaux de Samuel Mours sont résumés dans le livre qu'il a écrit en collaboration avec Daniel Robert, *Le Protestantisme en France du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, librairie protestante, 1972, pp. 37-54.

## Combien ?

Combien furent-ils au total ? On ne le sait pas exactement. Les évaluations varient de plus de huit cent mille à moins de cinquante mille. La polémique a sa part dans cette incertitude : les intendants minimisaient les départs, les gazetiers hollandais les grossissaient. Ce n'est pas, cependant, la principale raison. Comme toute l'histoire de la clandestinité, l'histoire de cet exode est à la recherche de sources. Les fugitifs ne signalaient pas, évidemment, leur départ. A leur arrivée à l'étranger, la plupart furent bien inscrits sur des registres ; mais de nombreuses personnes changèrent plusieurs fois de résidence avant de se fixer définitivement : elle furent donc recensées deux ou trois fois. Le nombre de 800 000 est invraisemblable, car il correspondrait au départ de la presque totalité de la communauté réformée d'alors (autour de neuf cent mille personnes), et l'on ne pourrait pas expliquer les nombreux mouvements de résistance intérieure, dans le Midi en particulier. Quant à l'évaluation de cinquante mille, elle s'appuie sur des archives administratives françaises, qui n'ont retenu en général que ceux qui possédaient des biens fonciers confisqués, c'est-à-dire une minorité. Il y a quelques années, Samuel Mours, dont on ne dira jamais assez le caractère pionnier de nombre de ses travaux statistiques, se livrait à un calcul minutieux à partir des registres d'arrivée ; il aboutissait à un total de deux cent mille, c'est-à-dire près du quart des protestants français. Ce nombre paraît vraisemblable, tout au moins pour les personnes effectivement parvenues à bon port. Les pertes en route furent, sans doute, importantes mais il sera toujours impossible d'en mesurer l'ampleur.

Très tôt, dès 1669, Louis XIV interdit l'émigration des réformés, interdiction qui fut expressément renouvelée dans l'édit de révocation lui-même : les hommes pris étaient envoyés aux galères, et les femmes en prison.

## Galère et potence

La surveillance était sérieuse, encouragée par des primes, et les indicateurs fourmillaient aux endroits stratégiques. Le candidat au départ devait d'abord se procurer au moins pour la dernière partie du trajet, près de la frontière, un guide, et un bon guide : quelques-uns, en effet, jouaient double jeu et livraient leurs clients aux autorités. La plupart étaient honnêtes, mais très chers, à la mesure des risques courus en cas de prise : la galère jusqu'en 1687, la potence après.

A défaut de guide, il fallait des itinéraires prévus à cet usage : les « routes de sortie ». On marchait de nuit, on se cachait de jour, on se déguisait en mendiant, en colporteur ou...en vendeur de chapelets ! Pour beaucoup, c'était un brutal changement ; en quelques heures, ils passaient de la vie rangée à l'errance, ce que signale bien un témoin oculaire, le pasteur Benoit :

« Des femmes de qualité, âgées même de soixante et soixante-dix ans, qui n'avaient jamais pour ainsi dire mis le pied à terre que pour marcher dans leur chambre ou pour se promener dans une avenue, se rendirent de 80 et 100 lieues à quelque village qu'un guide leur avait marqué. Des filles de quinze et seize ans, de toutes conditions, se hasardaient aux mêmes corvées.

Elles traînaient des brouettes, elles portaient du fumier, des hottes et des fardeaux. Elles se défiguraient le visage par des teintures qui leur brunissaient le teint (...). On vit plusieurs filles et femmes contrefaire les malades, les muettes, les folles. On en vit qui se déguisèrent en hommes ; et quelques-unes, étant trop délicates et trop petites pour passer pour des hommes faits, prenaient des habits de laquais et suivaient à pied, à travers des boues, un guide à cheval qui faisait l'homme d'importance. »

Dans de telles conditions, les morts étaient nombreuses, de fatigue, de faim, de froid ou dans un naufrage ; la mer n'était pas en effet plus sûre que la terre. Au départ, les autorités contrôlaient les bateaux, n'hésitant pas à brûler du soufre pour asphyxier les passagers clandestins. Les embarcations n'étaient pas toujours aptes à affronter la pleine mer et les marins improvisés partaient, démunis de provisions, sans parler des navires pris par la course barbaresque.

Plus les fugitifs étaient éloignés de la frontière, plus les risques se multipliaient. Il n'est donc pas surprenant que l'émigration soit très inégale selon les régions. Le Bassin parisien perdit plus de la moitié de sa population réformée (environ trente-cinq mille personnes). La Normandie près de 40%, comme le Dauphiné. En revanche, les Cévennes et le Vivarais laissèrent partir moins de 10% de leur effectif : à l'éloignement des frontières s'ajoutait la composition des églises très rurales en ces régions. Or, il était plus facile à un noble, à un bourgeois ou à un artisan de partir. Tous les échantillons par profession que nous possédons montrent une sous-représentation des paysans.

### Les Provinces-unies

Trois pays reçurent en priorité les réfugiés : les Provinces-Unies, la Suisse (en y incluant Genève) et l'Angleterre.

Les Provinces-Unies, « la grande arche des fugitifs » pour reprendre la belle expression de Pierre Bayle, furent sans contexte la première terre de refuge : facilité d'accès, vocation séculaire, structures d'accueil en place avec les églises wallonnes, autant de raisons qui expliquent cette place. Soixante-dix mille personnes y arrivèrent, 40% des pasteurs s'y installèrent ; trente-cinq églises nouvelles s'ajoutèrent aux vingt-six paroisses wallonnes qui subsistaient.

La Suisse fut le second lieu d'accueil pour les réformés, particulièrement pour ceux du midi. Le point de passage principal était Genève : un témoignage contemporain donne une idée de l'ampleur du phénomène en août 1687 : « Il passe à Genève une quantité surprenante de pauvres Français réfugiés qui entrent par la Porte-Neuve et sortent par le lac. La plupart sont du Dauphiné. Il en entre jusqu'à trois cent cinquante par jour ; les 16, 17 et 18 août, il en est entré huit cents de compte fait. La bourse française est épuisée ». De Genève, les émigrés gagnaient de préférence la Suisse romande, mais ils durent aussi peupler la Suisse alémanique.

En Angleterre, les fugitifs étaient originaires des provinces maritimes. Londres attirait d'abord les immigrés : en quelques mois, vingt-cinq lieux de culte furent créés à côté des quatre qui existaient déjà. De la grande ville, les fugitifs pouvaient gagner l'Ecosse et même l'Irlande.

Ces trois pays jouèrent aussi un rôle de relais : car ils furent rapidement submergés. L'Allemagne fut le principal débouché des Provinces-Unies et des cantons suisses, en particulier l'électorat de Brandebourg (le futur royaume de Prusse) et celui de Hesse Cassel. Mais il y eut aussi des départs vers la Scandinavie et même la Russie. Certains réfugiés allèrent plus loin encore. En 1687, quatre-vingt-dix-sept familles s'embarquèrent de Hollande pour le cap de Bonne-Espérance. Elles y fondèrent la première église huguenote d'Afrique du Sud et reçurent bientôt d'autres renforts. A la fin du siècle, leur église comprenait déjà trois mille personnes.

Les colonies anglaises reçurent aussi des réfugiés qui avaient déjà fait escale en Angleterre ou en Hollande. Ceux-ci s'installèrent dans le Massachusetts, à New-York, dont l'église française devint un moment « la métropole du calvinisme dans le Nouveau Monde » (Ch. Weiss), dans la Pennsylvanie et en Virginie. Mais le groupe le plus important fut concentré dans la Caroline du Sud, « la maison des huguenots ».

Ce transfert massif de populations n'alla pas sans problème. Si plusieurs réfugiés disposaient de leur fortune, ceux qui avaient tout perdu n'étaient pas rares. Un espion de Louis XIV en Hollande signale, par exemple, en 1686, que de nombreux officiers « vont chercher des colimaçons dans les bois et les font cuire, faute de pain ». Une des premières formes d'accueil était donc d'assurer les nombreux émigrés indigents. Un peu partout furent créées des caisses de secours, alimentées par les autorités, les églises ou les particuliers. Les autorités accordaient aussi aux arrivants des dispenses d'impôts et, après quelques années, des possibilités de naturalisation.

Les Princes allemands furent les plus généreux : c'est, qu'ici, l'intérêt bien compris rejoignait la solidarité religieuse ou la philanthropie. L'Allemagne, dévastée par la guerre de Trente Ans, ne s'était pas encore relevée et, en Prusse, les terres qui n'avaient pas pu encore être défrichées étaient nombreuses.

Onze jours après la révocation, l'électeur de brandebourg, Frédéric-Guillaume, publie un édit (l'édit de Potsdam) où il offre « aux-dits Français une retraite sûre et libre ». Il leur proposait de leur payer leur voyage jusqu'à Hambourg et Francfort où les attendaient ses représentants. Les réfugiés étaient dispensés de tout droit de péage sur les biens qu'ils apportaient et exemptés d'impôts. Ils avaient le droit de s'emparer des maisons ruinées, vidées ou abandonnées — l'électeur dédommageant les anciens propriétaires ; ils recevaient immédiatement le droit de bourgeoisie.

Frédéric-Guillaume donnait des subventions aux entrepreneurs, des terres aux paysans, des privilèges et des offices aux nobles ; la communauté française possédait son propre tribunal, et les conflits avec les autochtones étaient réglés devant des juridictions mixtes. Enfin, dans chaque province des commissaires étaient désignés pour protéger les réfugiés français. Une législation comparable fut édictée par l'électeur de Hesse.

Mais les Etats de l'Europe de l'Ouest n'avaient pas les mêmes motifs d'être aussi généreux et, passée la première émotion, à mesure que grossissait le flot, le poids de l'émigration paraissait de plus en plus lourd, d'où les négociations de la Hollande et des cantons suisses avec les autres

Etats et les incitations à partir pour les colonies. Au bout d'un certain temps, les opinions publiques ne furent pas toujours compréhensives.

Les commerçants voyaient dans leurs collègues huguenots des concurrents dangereux, dans la mesure où ces derniers, faisant preuve d'esprit d'initiative, allaient au-devant de la clientèle. Les artisans craignaient d'être privés de travail. Tous étaient jaloux des exemptions d'impôts.

Aux griefs économiques s'ajoutaient parfois des oppositions culturelles. Les protestants du Nord n'appréciaient guère ces gens du Midi expansifs et volubiles. A Saint-Gall, en Suisse, par exemple, on recommandait aux prédicateurs français « d'avoir à s'abstenir en chaire de tout geste inutile ! » ; les tensions ne furent donc pas exceptionnelles.

### Contre la France

Malgré ses difficultés réelles, l'intégration fut globalement une réussite et l'influence des réfugiés dans leur nouvelle patrie, supérieure à leur nombre. Plus largement, le Refuge joua un rôle certain dans les mutations qui affectèrent l'Europe tout entière à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Sous l'influence d'un texte célèbre de Vauban, l'historiographie traditionnelle insistait sur le grave préjudice qu'aurait subi le royaume avec le départ des huguenots. Les recherches actuelles tendent à minimiser l'effet économique de l'émigration en dehors de quelques cas particuliers<sup>2</sup>. Si effet économique il y a eu, c'est plus pour les pays d'accueil, et encore pas pour tous. C'est ainsi que l'on est beaucoup revenu sur les avantages économiques que la Hollande aurait retirés du refuge. En revanche, il n'est pas douteux que les pays moins développés d'Allemagne aient profité de l'apport des capitaux, de l'initiative et du savoir-faire de gens issus de régions beaucoup plus avancées économiquement. Mais au-delà d'une simple énumération des industries nouvelles introduites par les huguenots, il serait intéressant de faire une analyse plus précise de l'injection de ces nouveaux agents économiques.

Les conséquences politiques et culturelles de cette émigration sont beaucoup moins contestables. L'arrivée de milliers de réfugiés, preuve vivante de la persécution royale, alimente la polémique du parti anti-français dans les Etats protestants, sans pour autant acquérir à Louis XIV la sympathie des nations catholiques. Elle fournit aussi des arguments à tous ceux qui commençaient à attaquer le système absolutiste et préconisaient d'autres formes de gouvernement. Plus concrètement encore, elle fut un des facteurs importants qui contribuèrent au bouleversement de l'équilibre européen en 1688.

Guillaume d'Orange ne réussissait pas en effet à faire admettre sa politique de coalition anti-française aux Etats-Généraux à cause de l'opposition des négociants d'Amsterdam, favorables à la paix et à l'alliance française. En quelques semaines, l'opinion bascule et les bourgeois hollandais doivent laisser faire le Stathouder qui met en place la ligue d'Augsbourg. Le même Guillaume prépare son débarquement avec le concours actif d'officiers émigrés (plus de sept cents). Le chef de son

---

<sup>2</sup> Voir les travaux de W. C. Scoville, *The persecution of Huguenots and French economic development, 1680-1720*, 1960.

armée est d'ailleurs le maréchal de Schomberg qui reçut le droit de quitter le France en 1685. Ajoutons que l'opinion anglaise était prête à suivre le prince d'Orange, dans la mesure où elle redoutait que Jacques II ne suive l'exemple de son beau-frère.

Si les réfugiés affaiblirent ainsi la position de Louis XIV en Europe et du système absolutiste, ils contribuèrent à la promotion du français comme langue de culture savante. Ainsi en Hollande, un grand nombre de libraires et la plupart des journalistes se recrutaient parmi les réfugiés, qu'il s'agisse de publier des gazettes ou des revues plus savantes, toutes rédigées en français. Et si le philosophe anglais Locke fut rapidement connu en Europe, c'est grâce aux traductions françaises d'un réfugié d'Uzès, Coste.

### Assimilation

Au début, les Huguenots espéraient rapidement revenir en France. La paix de Ryswick qui terminait la guerre de la ligue d'Augsbourg fut une première déception. Les puissances protestantes préférèrent négocier des avantages territoriaux que défendre leurs coreligionnaires. Le traité d'Utrecht, puis la Régence qui ne changea rien à la législation de Louis XIV entraînèrent de nouvelles déceptions : décidément le provisoire durait. Dans les premiers temps, l'endogamie était la règle et la langue française était jalousement conservée. Progressivement, cependant, les mariages avec les autochtones se multiplièrent, tandis que la langue s'éloignait du modèle classique comme le note Voltaire qui parle du « style réfugié ».

A travers le registres d'une église huguenote, comme celle d'Erlangen (près de Nuremberg) qui maintint le français jusqu'en 1819, il est possible de déceler la progressive germanisation de la langue : les linguistes auraient là matière à études fort suggestives.

Dès la fin du dix-huitième siècle, les arrière-petits-enfants des émigrés se sentaient bien intégrés. La preuve se situe au moment de la Révolution française : la Constituante exauçait, un siècle après, le souhait des réfugiés, en déclarant en 1790 que toute personne qui descendait d'un expatrié pour « cause de religion » aurait automatiquement la nationalité française, si elle rentrait en France. Cette loi resta en vigueur jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale. Mais les descendants des huguenots n'en profitèrent guère, à quelques exceptions près dont le plus illustre fut Benjamin Constant.

Et dans le conflit, qui opposa la France à l'Europe, ils prirent pour la plupart le parti du pays d'accueil : ainsi, pour marquer leur désapprobation à l'égard de la politique napoléonienne, beaucoup de réfugiés à Berlin décidèrent de germaniser leur nom, tandis que ceux de Londres l'anglicisaient.

Est-ce à dire que dès le début du dix-neuvième siècle les traces de cette émigration avaient disparu ? Certainement pas. En certains lieux le français résistait. L'Eglise de Charleston conservait sa liturgie française en 1845 et, à la fin du siècle dernier, les habitants du petit village de Friedrichsdorf parlaient encore couramment notre langue. Aujourd'hui, seize paroisses wallonnes, avec cinq mille fidèles, célèbrent leur culte en français. D'autres églises ont adopté la langue locale, mais gardent avec fierté le titre d'église huguenote. Un peu partout des sociétés d'histoire

huguenote recueillent des documents et publient des études sur leurs communautés. Depuis quelque temps la volonté de « retour aux sources » conduit, au-delà des cercles érudits, maint Hollandais ou Allemand à rechercher ses « racines françaises ».

Peut-on imaginer que cet intérêt légitime pour un enracinement ne conduise pas seulement à des satisfactions individuelles ou familiales, mais suscite en France et à l'étranger des enquêtes scientifiques plus systématiques sur une histoire dont on a jusqu'ici écrit la chronique, mais qui pose bien d'autres interrogations, et pas seulement à l'historien ?

**Philippe JOUTARD**

**Note de la rédaction :**

Cet article de Philippe Joutard a été publié dans *Le Monde* dimanche du 28 octobre 1979, p. XVI. Outre son intérêt propre, nous avons souhaité le reproduire ici, avec l'aimable autorisation du Monde, dans la mesure où il est l'un des premiers textes à emprunter une notion capitale dans l'histoire des juifs pour l'élargir à d'autres expériences historiques ou sociologiques. Le tricentenaire de la révocation de l'Édit de Nantes, en 1985, est venu remplir très largement le programme de travail que Philippe Joutard traçait en conclusion. Citons seulement, en langue française Myriam Yardeni, *Le refuge protestant*, PUF, 1985 ; Michelle Magdelaine et Rudolf von Thadden, dir., *Le refuge huguenot*, Colin, 1985 ; Eckart Birnstiel (textes réunis par), *La Diaspora des Huguenots. Les réfugiés protestants et leur dispersion dans le monde (XVIe-XVIIIe siècles)*, Champion, 2001 (avec une bibliographie générale, p. 149-199).